

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	40	44

N° 52/2018

OBJET : Ajustement budgétaire de la section d'investissement – Budget Général - Décision modificative n°10

L'an deux mille dix-huit et le 06 mars à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 26 février 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, René AZEMA, Pascal TATIBOUET, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Bernard TISSEIRE, René MARCHAND, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Monsieur Joël MASSACRIER donne procuration à Madame Danielle TENSA, Monsieur Serge DEJEAN donne procuration à Madame Hélène JOACHIM, Monsieur Serge DEMANGE donne procuration à Monsieur Bernard TISSEIRE, Madame Catherine MONIER donne procuration à Monsieur Claude DIDIER.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Serge MARQUIER, Patrick CASTRO, Sébastien VINCINI.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Joël CAZAJUS a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que suite à la diminution de l'excédent antérieur de fonctionnement par la CCLAG en début d'année, il y a lieu d'acter la modification de l'affectation des résultats de 2016 et de diminuer l'excédent de fonctionnement de la CCLA en conséquence.

Pour mémoire Affectation des résultats avant modification :

Affectation de Résultats 2016	CCVA	CCLAG	SMIVOM	CCLA
Résultat de fonctionnement à affecter (BP 2016)	1 108 176.91	1 362 016.98	325 412	2 795 605.89
Affectation en réserve (1068) Affectation en report de fonctionnement (R002)				2 000 621.19 794 984.70

Modification des résultats à affecter de 2016 à la CCLA comme suit :

Affectation de Résultats 2016	CCVA	CCLAG	SMIVOM	CCLA
Résultat de fonctionnement à affecter (BP 2016)	1 108 176.91	269 795.88	325 412	1 703 564.79
Affectation en réserve (1068) Affectation en report de fonctionnement (R002)				908 580.09 794 984.70

Afin de prendre en compte ces modifications sur le BP 2017 du budget général de la CCLA tant en inscription qu'en réalisation budgétaire,

Monsieur le Président propose les écritures suivantes :

- Diminution des crédits en recette d'investissement :
 - Chapitre 10, article 1068 (excédent de fonctionnement) : - 1 092 041.10€

- Emission d'une réduction de 1 092 041.10€ du titre (n° 528 bordereau 54 du 10 mai 2017) émis initialement à l'article 1068.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité:

ADOpte la proposition de Monsieur le Président relative à l'ajustement budgétaire proposé ci-dessus

MANDATE ce dernier à toute fin d'exécution de la présente.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS